

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 059-215904285-20240411-13_2024-BF

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M COUVEZ José, M NÓWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal, procuration à M LEGRAND Jean-Pierre ; M DEHON Gérard ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme OBLED Aurélie.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme LIENARD Evelyne pour secrétaire.

QUESTION N° 13/2024

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que « le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Du budget général de l'exercice 2023 pour lequel le compte financier unique est soumis, se dégagent les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	3 527 038,44 €
Recettes de fonctionnement :	4 491 234,68 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	964 196,24 €

Dépenses d'investissement :	1 386 514,41 €
Recettes d'investissement :	970 361,86 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	- 416 152,55 €

La section d'investissement présentant un résultat déficitaire, il conviendra de procéder à l'affectation des résultats.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

Par ailleurs, les restes à réaliser se présentent comme suit :

Dépenses d'investissement :	286 652,53 €
Recettes d'investissement :	117 429,00 €

Par conséquent, je vous propose :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- de constater les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Monsieur le Maire, sorti au moment du vote).

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 16 avril 2024

Transmise à la Sous-Préfecture le 16 avril 2024

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Evelyne LIENARD,



Secrétaire de séance